

**Bureau du Conseil d'administration du 7 octobre 2021**

**Résolution n° 2021 – 05 – BUR**

**CESSION DE LA MAISON « MOISAND » SISE À ENTRAIGUES À  
TITRE ONÉREUX**

**Le Bureau, délégué par le Conseil d'Administration,**

Vu l'article L. 3211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'évaluation des domaines en date du 18 juin 2020 à hauteur de 190 000 € ;

Considérant que la maison « Moisand » située à Entraigues (38) est constituée de deux logements concédés à des agents de l'établissement pour « Nécessité Absolue de Service », ces deux logements étant inutilisés depuis l'été 2020,

Considérant l'existence d'un autre logement en possession de l'établissement, sur la commune, permettant de faire face aux éventuelles obligations de concession de logement pour « Nécessité Absolue de Service »,

Considérant l'offre d'achat réalisée par Monsieur Jean-Christophe DAVERGNE pour 182 000 € (honoraires inclus),

**Décide :**

- D'accepter la proposition d'achat pour la maison sise 2 impasse du séchoir 38740 Entraigues pour la somme de 182 000 € (cent quatre-vingt-trois mille euros) dont 10 000 € (dix-mille) d'honoraires soit 172 000 € (cent soixante-treize mille euros) net vendeur,
- D'autoriser le directeur ou son délégué à signer le compromis et l'acte de vente.

Le Président  
du conseil d'administration,



Bernard HERITIER

Le Directeur,



Pierre COMMENVILLE